

LE CHAMOIS EN SUISSE C'est notre responsabilité !

Défis et solutions
pour une gestion durable



De quoi s'agit-il ?



Plusieurs régions de Suisse connaissent un recul des effectifs et des tableaux du chasse de chamois. Cette évolution est aussi observée dans d'autres pays alpins. Le chamois est victime de la somme de plusieurs facteurs.

ChasseSuisse et la Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche CSF estiment que cette tendance doit être enrayée. Nous ne pouvons pas attendre davantage, mais nous devons agir ensemble, maintenant.

Ce n'est qu'ensemble que nous sauverons le chamois !

ChasseSuisse et la CSF veulent jeter des ponts entre les chasseurs, les planificateurs de la chasse et les biologistes de la faune.

Une prise de position commune de ChasseSuisse et de la CSF en faveur d'une approche respectueuse du chamois est disponible sous : **www.chassesuisse.ch, www.jfk-csf.ch**

Que voulons-nous ?

ChasseSuisse et la CSF se fixent les objectifs suivants :

- Les populations de chamois en Suisse sont saines et adaptées à leur habitat. Leur structure sociale et d'âge est aussi naturelle que possible.
- Leur habitat est intact et n'est pas davantage réduit par les activités humaines.
- La chasse au chamois en Suisse est assurée à long terme.

Comment procédons-nous ?

1. Amélioration des données de base pour une gestion optimale
2. Adaptation flexible du plan de chasse pour une chasse durable des populations
3. Prise en compte de l'impact réel de tous les facteurs sur les populations
4. Réduction des dérangements dus aux activités de loisirs et à l'estivage
5. Garantie d'un impact acceptable des grands prédateurs



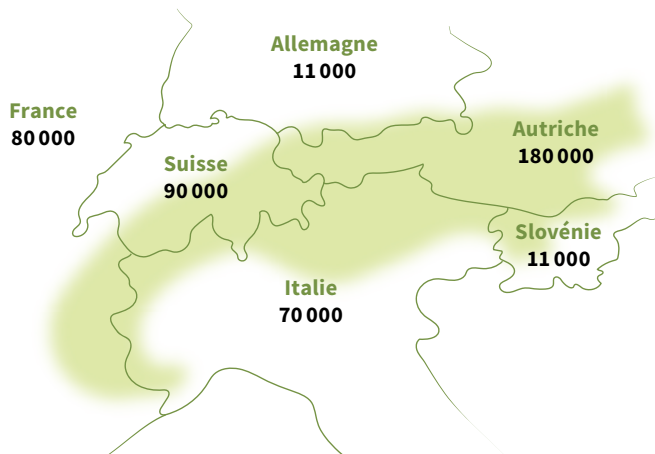
Le chamois

Évolution des effectifs

et des tableaux de chasse



Le chamois des Alpes (*Rupicapra rupicapra*) est un ongulé sensible et fascinant de nos montagnes. Un cinquième des populations de chamois vit en Suisse. Notre pays a donc une responsabilité particulière envers cette espèce.



Effectifs du chamois dans les Alpes et dans les massifs avoisinants : environ 440 000

Le tableau de chasse national du chamois est passé d'environ 20 000 animaux abattus en 1994 à 11 650 en 2015. Cette tendance est observée non seulement en Suisse, mais aussi dans d'autres pays alpins.

Tableau de chasse du chamois en Suisse et en Autriche

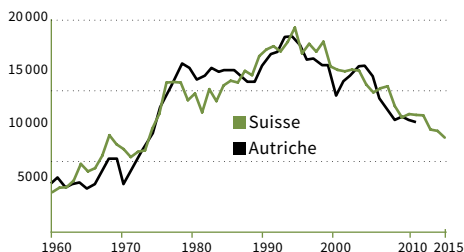


Tableau de chasse dans le canton d'Uri (chasse à patente)

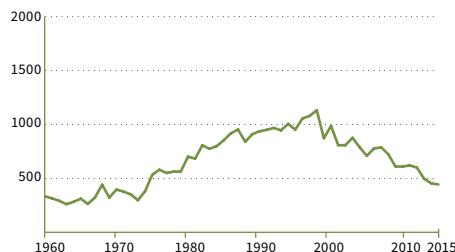
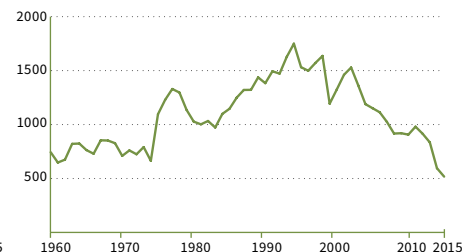
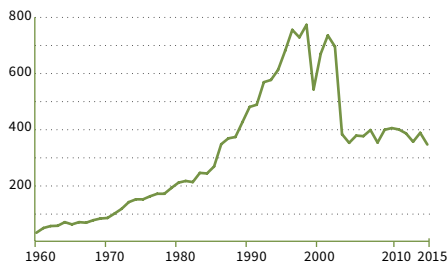


Tableau de chasse dans le canton de Saint-Gall (chasse affermée)



La tendance négative est indépendante du système de chasse et s'observe aussi dans les zones sans chasse.

Effectifs de chamois dans le district franc fédéral de Graue Hörner, canton de Saint-Gall



Sources :

- Tableaux de chasse de la Suisse et des cantons : Statistique fédérale de la chasse www.wild.uzh.ch/jagdst
- Tableau de la chasse en Autriche : Hubert Zeiler 2015
- Evolution des effectifs dans le district franc de Graue Hörner : canton de Saint-Gall

Agissons ensemble !

- ▶ La courbe descendante des effectifs et des tableaux de chasse est contrée activement.
- ▶ Tous les acteurs assument leurs responsabilités et agissent en conséquence.
- ▶ Des statistiques fiables sur les populations et la chasse sont nécessaires pour contrôler le succès des mesures.

Les facteurs qui affectent les populations de chamois

L'évolution des effectifs de chamois n'est pas due à un facteur unique, mais toujours à la somme de tous les facteurs !

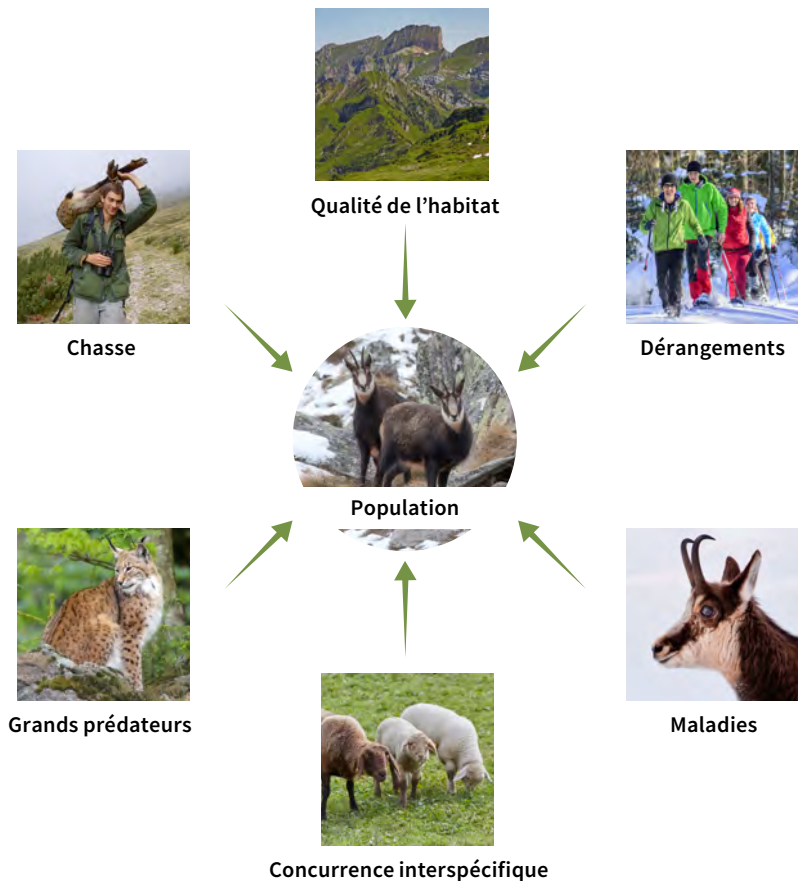
Chasse : là où la chasse est pratiquée, la pression de chasse est souvent le facteur décisif, et ce facteur peut être directement influencé par les planificateurs et les chasseurs. Le recul des effectifs est toutefois également observé dans des populations non chassées, ce qui indique que la chasse n'est pas le seul facteur important.

Qualité de l'habitat : la qualité de l'habitat dépend essentiellement d'une bonne alimentation et de la quiétude des remises. Elle subit fortement l'impact des hivers rigoureux et, à long terme, des changements climatiques.

Dérangements : les activités de loisirs dans les remises du chamois ont fortement augmenté au cours des dernières années. Il peut en résulter une détérioration de la constitution des animaux et une perte d'habitat.

Concurrence interspécifique : il est prouvé que des chamois ont été évincés hors de leurs bonnes remises par des moutons non gardés. Le cerf élaphe et le bouquetin sont également entrés en concurrence avec le chamois dans de nombreuses zones car les habitats de ces espèces se recourent, précisément dans les remises hivernales.





Grands prédateurs : de tous les grands prédateurs, le lynx est celui qui peut avoir un impact déterminant sur les effectifs de chamois. Cet affûteur affecte le chamois en milieu alpin mais surtout en forêt. Son impact varie selon les régions en raison des densités de sa population et de son régime alimentaire.

Maladies : les maladies, en particulier la cécité du chamois, ont causé localement des fortes baisses d'effectifs. À l'échelle nationale, ce facteur est toutefois d'importance secondaire.

Agissons ensemble !

- ▶ Les différents facteurs et leur impact sur les populations sont identifiés régionalement.
- ▶ Les facteurs influençables sont effectivement influencés, prioritairement en adaptant la planification de la chasse.

Une planification de la chasse fondée et ciblée



La planification de la chasse façonne l'avenir d'une population d'animaux sauvages. Ce processus continu doit permettre de concilier de manière optimale et flexible les paramètres biologiques, écologiques, culturels et économiques.

Définitions

Accroissement = croissance – mortalité + immigration – émigration

Taux de reproduction : nombre de chevreaux 2 à 3 mois après la naissance, proportionnellement aux effectifs de printemps.

Taux de croissance : nombre de jeunes ayant survécu au premier hiver, proportionnellement aux effectifs de printemps de l'année précédente.

Mortalité : somme des pertes par la chasse, l'âge, les maladies, le manque de réserves d'énergie en hiver, les grands prédateurs ou les accidents.

Sex ratio = nombre de mâles / nombre de femelles dans la population ou le tableau de chasse

Densité-dépendance : si une population est proche de la capacité de charge de son habitat (voir graphique page suivante), les ressources alimentaires sont un facteur limitant. Le manque de nourriture crée une concurrence au sein d'une même population. Le taux de croissance baisse, la condition des animaux se détériore, les dégâts qu'ils causent et les maladies augmentent. Cet effet croît avec le nombre d'animaux. La dynamique de population est donc densité-dépendante.

Impossible de se passer de bonnes données !

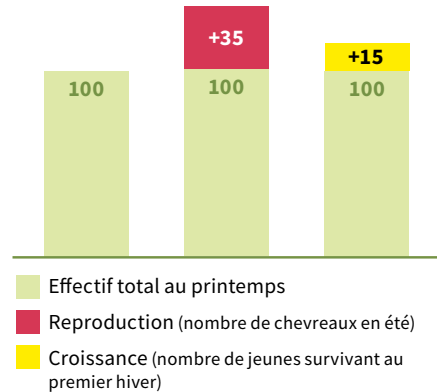
Le planificateur de la chasse doit pouvoir répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les effectifs et le taux de croissance annuel ?
- Les résultats des comptages sont-ils fiables ?
- Quelle est la structure sociale et d'âge de la population ?
- La population est-elle proche de la capacité de charge et donc densité-dépendante ?

Quatre types de données doivent être collectées pour répondre à ces questions :

1. Comptages standardisés d'effectifs
2. Statistique de la chasse
3. Estimation précise de l'âge des animaux abattus et du gibier tombé
4. Condition physique et constitution des animaux abattus, mesurées à partir du poids, de la longueur des pattes arrières ou de celle des cornes.

Les taux de reproduction et de croissance sont des facteurs essentiels de l'évolution démographique d'une population.



Les taux de reproduction et de croissance peuvent fortement varier d'une région ou d'une année à l'autre. Le taux de croissance se situe généralement entre 10 et 20 %. Il est en moyenne d'environ 15 %.

L'estimation de l'âge des animaux abattus est essentielle. Par un calcul rétroactif (analyse des cohortes), elle fournit au

planificateur des informations précises sur les effectifs réels d'une population de chamois. Elle est également indispensable pour connaître les structures sociale et d'âge effectives.

Agissons ensemble !

- ▶ Les données nécessaires pour une planification solide sont collectées. Pour cela, la participation active des chasseuses et chasseurs est indispensable.
- ▶ Des personnes bien formées sont nécessaires pour définir avec précision l'âge des animaux abattus. L'obligation de présenter ces animaux garantit la fiabilité des données.
- ▶ Les données saisies sont analysées et intégrées dans les plans de chasse annuels. Nous voulons des analyses intéressantes et non des cimeterres de données.
- ▶ Les analyses et les interprétations des données sont régulièrement communiquées aux chasseurs.

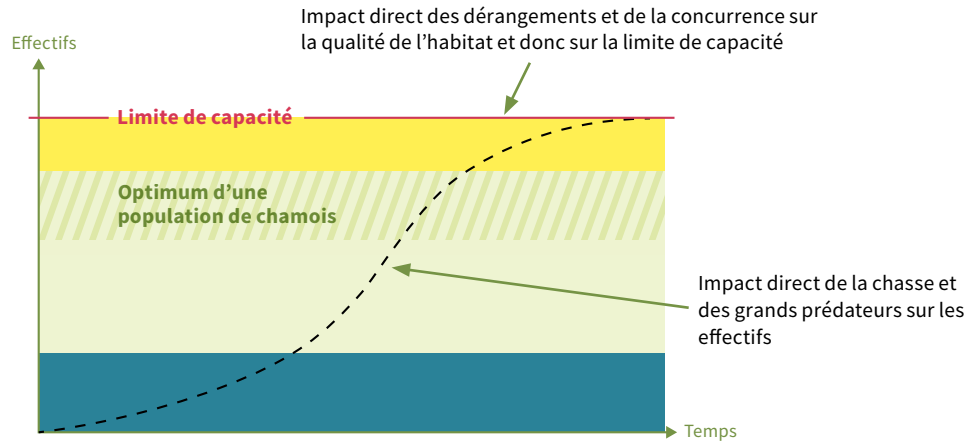
Courbe d'accroissement d'une population

Le planificateur doit savoir à quel endroit de la courbe de population se situe une population de chamois donnée.

L'effectif optimal doit être visé au moyen de la régulation et de l'augmentation de la capacité de charge de l'habitat.

À l'optimum...

- ... le risque qu'un hiver rigoureux fasse baisser les effectifs sous un seuil critique est faible,
- ... le taux de croissance et donc le prélèvement possible sont encore relativement élevés,
- ... la limite de capacité n'est pas encore atteinte. Le risque de dégâts insupportables, d'épizooties graves ou de mortalité hivernale est donc faible.



- Effectifs élevés, faible taux de croissance : faible accroissement. **Mauvaise condition physique** ; la population est proche de la limite de capacité et donc densité-dépendante. Les ressources ne suffisent plus pour tous.
- Effectifs moyens, taux de croissance moyen : accroissement maximal. **Bonne condition physique** ; la population n'est pas densité-dépendante.
- Effectifs faibles, fort taux de croissance : faible accroissement

Des zones de gestion du gibier pour penser, planifier et agir

Une zone de gestion du gibier est une unité géographique définie en priorité d'après les limites naturelles et artificielles de l'habitat d'une sous-population d'animaux sauvages. Chez le chamois, elle doit englober à la fois les remises estivales et hivernales de cette sous-population.

En se basant sur la biologie de la faune pour délimiter les zones de gestion, on garantit que la population visée par un objectif de gestion est effectivement celle qui est gérée.

De ce fait, les analyses de données doivent être collectées pour chaque zone de gestion. Les quotas de tirs doivent eux aussi être fixés par zone de gestion. Pour ne pas compliquer la chasse outre-mesure, les directives de chasse peuvent toutefois être harmonisées sur plusieurs zones ayant les mêmes objectifs.

Zones de gestion du gibier dans le canton des Grisons



Planification de la chasse : objectifs à long terme et flexibilité à court terme

Les trois objectifs de la planification de la chasse peuvent être simplifiés ainsi :

1. Réduire les effectifs

2. Stabiliser les effectifs

3. Augmenter les effectifs

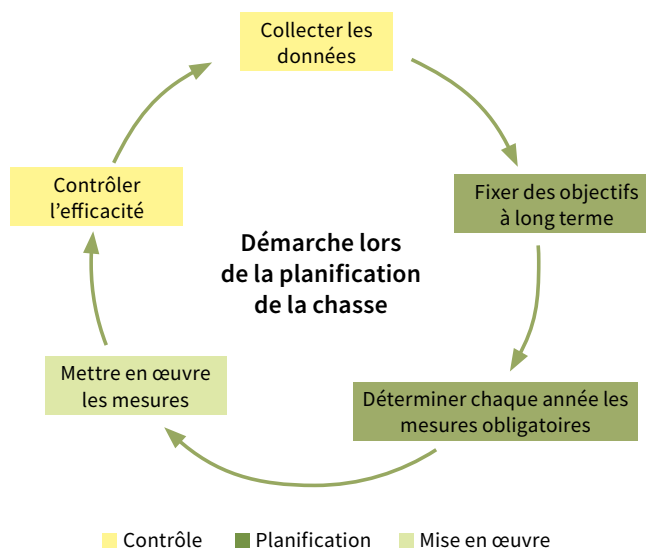
En outre, la population doit avoir une structure sociale et d'âge naturelle.

Les objectifs sont définis en tenant compte des données collectées (voir p. 8/9) et de la situation forêt-faune sauvage.

Les objectifs sont fixés à long terme. Patience et persévérance sont tout particulièrement de rigueur chez le chamois : ses populations se reconstituent lentement car sa stratégie de reproduction fait qu'il atteint sa maturité sexuelle relativement tard, et son taux de reproduction est faible.

Afin d'atteindre les objectifs à long terme, une planification flexible est nécessaire :

pour fixer les quotas annuels de tirs, il faut tenir compte des statistiques de la chasse de l'année précédente, mais aussi des pertes dues aux hivers rigoureux ou aux grands prédateurs.



Directives de la Confédération pour une planification de la chasse fondée sur la biologie de la faune

Objectif : stabiliser les effectifs	
Sex ratio	1 m : 1 f
Proportion de jeunes	25 % de chevreaux + jeunes d'une année
Quota de tirs	Accroissement

Si l'objectif est d'augmenter les effectifs, le quota de tirs doit être inférieur au taux de croissance.

Pendant les années avant et après les réductions d'effectifs en Suisse, le quota de tirs moyen se situait entre 18 et 20 %. Rapportés à un taux de croissance moyen de 15 % (cf. p. 8), ces chiffres indiquent un impact significatif de la chasse.

Les jeunes d'un an ont naturellement les plus faibles chances de survie dans une population. Il est donc important d'intervenir dans cette classe d'âge pour assurer une structure d'âge aussi naturelle que possible, y compris quand l'objectif est d'augmenter les effectifs.

Il en est de même pour la proportion de femelles. Si l'objectif est d'augmenter les effectifs, il est certes judicieux de ménager les femelles de manière ciblée. Toutefois, le sex ratio des prélèvements ne devrait pas s'éloigner fortement de 1:1 pour assurer une structure sociale naturelle et éviter d'augmenter encore la pression sur les boucs d'âge moyen.

Là où la situation forêt-faune sauvage est problématique, l'objectif peut être ponctuellement de réduire les effectifs. Il faut alors veiller à ce que les quotas soient supérieurs à l'accroissement et à ce que les femelles représentent plus de la moitié du tableau de chasse. Le nombre de chèvres détermine le taux de reproduction dans une population. Cette dernière ne peut donc être régulée qu'en prélevant des femelles.

Agissons ensemble !

- ▶ Les plans de chasse sont établis par zones de gestion en incluant les connaissances des gardes-faune et des chasseurs sur la répartition des animaux.
- ▶ Planifier la chasse ne relève pas seulement de la compétence des services cantonaux de la chasse, mais c'est aussi leur devoir et leur responsabilité.
- ▶ Les objectifs (p. ex. hausse des effectifs) sont fixés à long terme. Le plan de chasse est adapté annuellement et de manière flexible aux taux de croissance réels.
- ▶ Pour augmenter les effectifs, le quota de tirs doit être inférieur au taux de croissance d'une population.
- ▶ Le calendrier des processus administratifs doit être adapté afin que les plans de chasse puissent tenir compte des comptages de printemps.

Ménager la classe moyenne

Les mâles et les femelles d'âge moyen sont l'épine dorsale d'une population, qui dépend d'eux pour véhiculer les traditions, calmer le jeu lors du rut et assurer le plein succès de la reproduction. Les animaux de forte constitution doivent tout particulièrement être ménagés car ils sont importants pour le potentiel évolutif de la population.

Un bouc prend une part déterminante au rut jusqu'à l'âge de dix ans. Ce n'est donc qu'à partir de cet âge qu'on peut le compter dans la classe des animaux les plus âgés.

Classes d'âge chez le chamois :

Jeunes = 1 à 4 ans (m) / 1 à 3 ans (f)

Âge moyen = 5 à 10 ans (m) / 4 à 10 ans (f)

Animaux âgés = 11 ans et plus

La protection des femelles d'âge moyen est généralement assurée grâce à celle dont bénéficient les chèvres suitées. En revanche, les mâles de cette classe font clairement l'objet d'une chasse excessive dans de nombreuses régions.

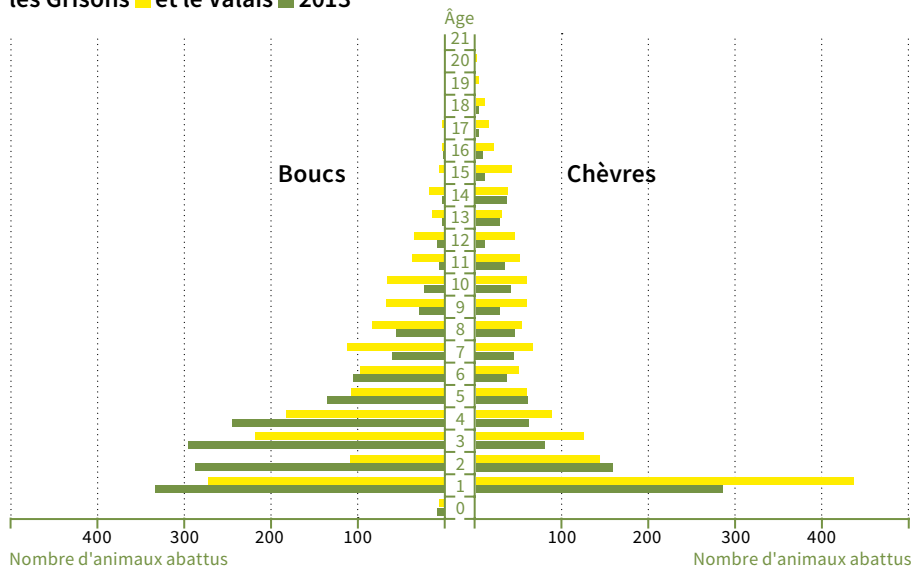
Des solutions judicieuses pour ménager les boucs d'âge moyen

- Règle de la « chèvre avant le bouc »
- Zones d'interdiction de chasse spéciales pour les boucs
- En cas d'effectifs faibles, un bouc tous les deux ans par chasseur, ou seulement pour la moitié des chasseurs
- Pendant plusieurs années, autoriser uniquement le tir d'animaux jeunes ($\leq 2,5$ ans) et vieux (> 10 ans).
- La baisse du nombre de jours de chasse pour les boucs augmente la pression de chasse ces jours-là. Il est plus judicieux de réduire le nombre de boucs autorisés.
- Ménager les jeunes d'un an qui présentent une forte constitution et des cornes dépassant la taille minimale.

Lorsque les boucs d'âge moyen sont ménagés, une population d'animaux de cette classe peut se constituer en quelques années. Le nombre d'animaux âgés chassables augmente donc également et peut par la suite être prélevé.



Structure d'âge du tableau de chasse du chamois : comparaison entre les Grisons et le Valais 2013



Directives pour ménager les boucs d'âge moyen : GR : « chèvre avant le bouc », VS : pas de directives

Grâce à la protection des boucs dans les Grisons, la proportion de boucs survivant jusqu'à un âge avancé, et donc celle de boucs âgés et d'âge moyen dans le tableau de chasse, sont clairement plus élevées qu'en Valais. Le sex ratio dans le tableau de chasse est également plus équilibré.

Agissons ensemble !

- ▶ Les animaux de la classe d'âge moyenne sont l'épine dorsale d'une population de chamois. Ils sont ménagés.
- ▶ Les services de la chasse choisissent la meilleure solution pour ménager les boucs d'âge moyen en fonction des conditions écologiques et culturelles. La flexibilité des chasseurs est indispensable.
- ▶ Ménageons les populations aujourd'hui afin de pouvoir prélever plus tard.

Chasse au chamois

Savoir-faire et traditions



La chasse au chamois, notamment en milieu alpin, est très exigeante. Il appartient aux services de la chasse d'intégrer dans la gestion le vaste savoir des chasseurs expérimentés. En contrepartie, il est du devoir des chasseurs d'évaluer si des traditions telles que la chasse au trophée est encore pertinente aujourd'hui, et d'être ouverts aux changements dans l'intérêt du chamois.

Bénéficiaire de l'expérience des chasseurs



Tuer un chamois n'est pas une promenade de santé, mais nécessite une parfaite connaissance des remises et du comportement de l'animal. Un bon chasseur de chamois sait identifier correctement un individu. Ceci n'est pas chose aisée, la constitution et les cornes

étant similaires chez les sexes.

L'identification est d'autant plus difficile chez le chamois de forêt en raison du manque de visibilité sous couvert.

Les chasseurs chevronnés ont un vaste savoir dont les administrations de la chasse ne peuvent que profiter. Il s'agit de l'intégrer lors de la révision des directives sur la planification de la chasse.

Reconsidérer les traditions



Les traditions sont un élément important de la chasse. Toutefois, celles qui nuisent à la faune sauvage sont des vieilleseries dont il faut se débarrasser.

Par exemple, la traditionnelle chasse au trophée ne devrait plus être au premier plan, car pour augmenter les effectifs il importe davantage de ménager les boucs d'âge moyen fortement constitués.

Une modification radicale de la motivation des chasseurs est par ailleurs nécessaire : la question n'est pas de savoir quels chamois nous voulons chasser, mais quels prélèvements sont possibles pour assurer des populations saines avec une structure sociale et d'âge aussi naturelle que possible.

Faire obstacle à une planification raisonnée et ciblée en exerçant une pression politique est une attitude contre-productive, qui à long terme n'est pas non plus rentable pour les chasseurs.



Agissons ensemble !

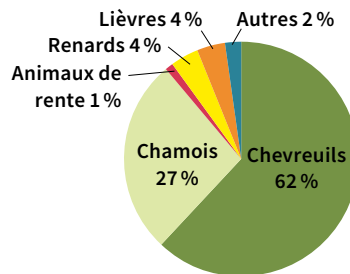
- ▶ Chasseurs et services cantonaux échangent leurs connaissances et leur expérience, et maintiennent le contact entre eux.
- ▶ Les exercices pratiques pour une détermination correcte de l'âge sont favorisés.
- ▶ Ce n'est pas la chasse au trophée qui prime, mais des populations de chamois saines et structurées naturellement.
- ▶ Le plan de chasse est étayé techniquement et n'est pas influencé par des considérations de politique cynégétique.

L'impact des grands prédateurs

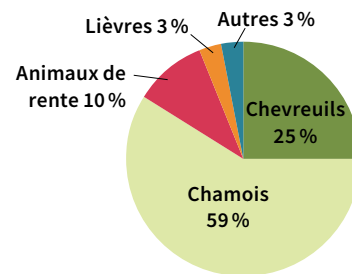


L'impact du lynx peut être localement significatif et presque égal à l'accroissement annuel dans des populations de chamois peu productives. Le plan de chasse doit donc en tenir compte lors du calcul des quotas de tirs, qu'il convient d'ajuster à la baisse. Les chasseuses et les chasseurs ont toutefois eux aussi droit à une utilisation adéquate. De plus, la chasse au chamois doit rester assurée à long terme dans les zones où le lynx est présent.

Le chevreuil et le chamois sont prélevés en fonction de leur disponibilité. Régionalement, le chamois peut même être la proie principale du lynx.



Régime alimentaire du lynx en Suisse
(étude réalisée par KORA)



Régime alimentaire du lynx en Suisse
centrale (n=80, étude réalisée par KORA)

La prédation par le lynx en bref :

- La prédation par le lynx est surtout un facteur de mortalité chez le chamois de forêt. Elle rend plus précaire sa survie dans les remises forestières.
- 42 % des proies sont des chevreaux et 25 %, des chamois de 2 à 7 ans. En revanche, la proportion d'animaux de cette classe d'âge, c'est-à-dire de reproducteurs, représente 77 % du tableau de chasse (étude dans le canton de Berne). La pression de chasse sur ces reproducteurs est donc bien plus élevée que celle exercée par le lynx.
- Le lynx modifie les choix du chamois quant à son habitat. Les populations déplacent en partie leurs remises principales et sont donc moins visibles.

Réguler régionalement les effectifs de lynx

Les possibilités légales de réguler le lynx ont été définies dans la législation fédérale. Des données solides sont nécessaires pour obtenir une autorisation de régulation.

Le Concept Lynx prévoit les conditions suivantes pour la régulation (OFEV 2016) :

- Accord des cantons pour chaque sous-compartiment
- Présence du lynx dans tout le sous-compartiment
- Densité d'au moins 1,5 lynx indépendants / 100 km² d'habitat approprié
- Min. trois reproductions réussies l'année précédente dans le sous-compartiment
- Bonne base de données pour attester la diminution du nombre de proies
- Pas de dégâts insupportables dus à la faune en forêt

Avec l'augmentation des effectifs du loup, ce dernier aura lui aussi un impact sur les populations de chamois en Suisse. À proximité de la meute dans les Grisons, qui comptait au moins 28 jeunes loups entre 2012 et 2016, on peut clairement observer l'impact de ce prédateur sur le comportement spatial du chamois. Les animaux passent plus de temps dans les zones rocheuses et moins dans les prairies alpines. L'impact direct sur le nombre de chamois dépendra régionalement des populations de cerf élaphe présentes. Plus le loup dispose de proies alternatives, moins la pression de prédation s'exerce sur le chamois.

Agissons ensemble !

- ▶ Le plan de chasse tient compte de la présence de grands prédateurs.
- ▶ Les lynx sont régulés lorsque les critères fédéraux de régulation de cette espèce sont remplis.
- ▶ La régulation du lynx est une mesure possible, mais elle ne peut pas résoudre à elle seule le problème de la baisse des effectifs du chamois.

Le chamois et son habitat



Le chamois alpin vit essentiellement dans un habitat austère, où les ressources alimentaires sont naturellement limitées. Les dérangements dus aux activités de loisirs et la concurrence avec les moutons ou le cerf élaphe limitent encore davantage l'accès à ces ressources.

Les dérangements dus aux activités de loisirs

L'habitat du chamois se réduit comme peau de chagrin. Les dérangements dus aux activités de loisirs entraînent des pertes d'énergie causées par le stress ou la fuite qui peuvent drastiquement péjorer la condition physique des animaux. En hiver, ceux-ci peuvent même mourir par épuisement lorsque les maigres ressources alimentaires n'arrivent pas à compenser les pertes d'énergie plus élevées. Si les dérangements sont permanents, la perte d'habitat, la baisse du taux de reproduction qui lui est liée, et donc une diminution des effectifs, voire une mortalité locale de certaines populations, sont vraisemblables à long terme. En outre, le stress et la réduction de l'habitat dus aux dérangements peuvent conduire à une augmentation de l'abrutissement dans les zones de tranquillité.



De nombreuses activités de loisirs se déroulent dans les remises du chamois : ski de randonnée, vols en hélicoptère,

parapente, motoneige, escalade, courses d'orientation, VTT et quads. Ces dernières années, les randonnées à raquettes ont connu un véritable boom. Elles sont pratiquées à toutes les altitudes, souvent hors des sentiers balisés, et même de nuit.

La chasse peut elle aussi être un facteur de dérangement : présence de chiens, recherche de bois tombés des cerfs dans les remises hivernales, et dans les cantons qui appliquent la chasse affermée, battues à la fin de l'automne et en hiver.

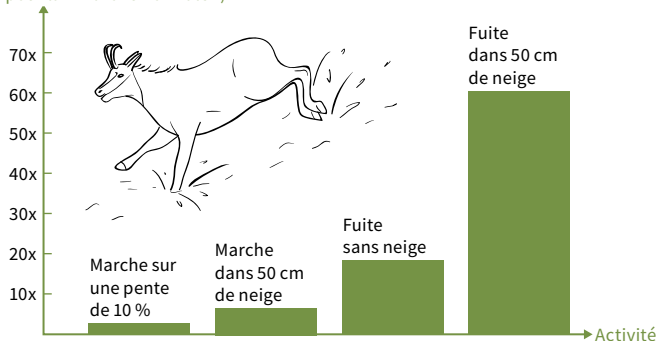
La mesure la plus favorable pour assurer la quiétude des remises est de délimiter des zones de tranquillité. Le dispositif existe et a fait ses preuves dans de nombreux cantons. La **délimitation de zones de tranquillité** devrait être accélérée

dans toutes les zones soumises à des dérangements intensifs.

Informations détaillées :
www.zones-de-tranquillite.ch



Dépense d'énergie
(sous forme de multiple de celle pour la « marche normale »)



Agissons ensemble !

- ▶ Les zones de tranquillité sont systématiquement délimitées et contrôlées. Le dispositif a fait ses preuves jusqu'à présent.
- ▶ Entrons en dialogue avec les acteurs concernés, p. ex. les organisations touristiques et sportives, les entreprises d'hélicoptage, les conseils communaux. Les chasseuses et chasseurs participent au travail de persuasion en faveur de la tranquillisation des habitats.
- ▶ Les chasseurs donnent l'exemple en réduisant au minimum les dérangements dus à la chasse.

Concurrence d'autres ongulés

Concurrence du cerf élaphe et du bouquetin



En forêt, le chamois est soumis à la concurrence du cerf élaphe, face auquel il doit céder. Au cours des dernières années, le cerf a for-

tement progressé et exerce une pression de plus en plus forte sur le chamois en forêt de montagne.

Une étude réalisée dans le Parc national suisse a montré un lien explicite entre la croissance des cornes du chamois et la densité de population du cerf. Plus il y a de cerfs dans un habitat de chamois, plus la croissance des cornes du chamois et sa condition diminuent. Ceci est un signe évident d'une concurrence avec le cerf élaphe. Selon les régions, il peut s'y ajouter une concurrence avec le bouquetin dans les zones rocheuses.

Dans ce contexte, un défi supplémentaire pour les administrateurs de la chasse est posé par la délimitation des zones de protection. Celles-ci doivent être suffisamment grandes pour protéger les chamois, mais aussi petites que possible pour assurer la régulation du cerf. Ces différents objectifs doivent être conciliés.

Relation entre la densité de population du cerf et la condition physique des chamois d'un an dans le Parc national

Source : Anderwald et al. 2016



Concurrence des moutons dans les alpages

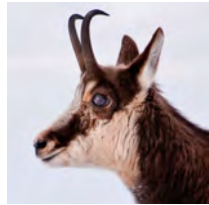


Selon les statistiques fédérales, environ 200 000 moutons sont estimés chaque année.

Ces animaux introduisent des maladies et des parasites dans l'habitat des chamois. Ils paissent souvent dans des zones qui sont en fait exclues du pâturage, par exemple les éboulis et les marges proglaciaires, où elles sont en concurrence directe avec le chamois pour la nourriture. La gestion du pacage a un impact déterminant sur le chamois.

En matière d'estivage ovin, l'exécution des ordonnances sur les contributions d'estivage et sur les districts francs fédéraux doit être mieux contrôlée. Les dispositions légales suffiraient dans bien des cas pour réduire l'impact négatif des moutons sur les remises du chamois. C'est pourquoi il convient d'optimiser le contrôle, par exemple en instaurant une visite d'inspection commune entre gardes-faune et représentants des agriculteurs.

Maladies



Les principales maladies du chamois sont la kératoconjunctivite infectieuse (KKI) ou cécité du chamois et des affections

respiratoires de diverses origines. En particulier la KKI peut entraîner des pertes localement élevées.

Il reste à déterminer si l'agent infectieux peut se maintenir dans une population ou si de nouvelles infections venues de l'extérieur sont nécessaires. Une réponse claire quant au rôle des moutons dans la contamination manque également pour l'instant. Des études supplémentaires doivent être faites pour répondre à ces questions.

Agissons ensemble !

- ▶ L'exécution de l'ordonnance sur les contributions d'estivage est exigée.
- ▶ Le contrôle est optimisé, dans un premier temps à l'intérieur des districts francs fédéraux.
- ▶ L'impact de la concurrence avec le cerf élaphe et celui des maladies sont pris en compte lors de la planification.
- ▶ Une régulation efficace du cerf élaphe a aussi des conséquences sur le chamois.



Impressum Éditeurs : ChasseSuisse, Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche CSF ; avec le soutien financier et conceptuel de l'Office fédéral de l'environnement OFEV **Rédaction :** Nicole Imesch, Wildkosmos **Groupe de travail :** ChasseSuisse : David Clavadetscher, Franco Scodeller, CSF : Conny Thiel-Egenter, Georg Brosi, Giorgio Leoni, OFEV : Claudine Winter **Mise en page et graphiques :** Nadine Colin, illustrat.ch **Photos :** Markus P. Stähli Wildlife Photography (p. 1-6, 7 habitat, lynx, concurrence, 11, 14, 16 chamois, 18, 20, 22, 23 concurrence, 24) Dominik Thiel (p. 7 et 16 chasseur, 8), Sven Wirthner (p. 17), Marcel Castelli (p. 7 et 23 maladie)
Traduction : Michèle Kaennel Dobbertin, Muri AG

Cette brochure peut être commandée auprès de ChasseSuisse : www.chassesuisse.ch